

*Position de la FEO sur Le
droit de lire, un rapport de
la Commission ontarienne
des droits de la personne
(CODP)*

Position de la FEO sur *Le droit de lire*, un rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) :



Reconnaît que chaque élève a le droit de lire.



Reconnaît que les minorités protégées par la CODP connaissent des difficultés d'accès à ce droit dans une mesure disproportionnée.



Continue de préconiser le recours à diverses approches qui ont été fructueuses pour les élèves. Le personnel éducatif de l'Ontario doit recevoir de la formation sur une gamme d'approches pour l'enseignement de la lecture afin de pouvoir bien répondre aux besoins individuels diversifiés des élèves. Une approche universelle à courte vue ne sera pas efficace.



Insiste sur l'importance cruciale du jugement professionnel du personnel éducatif dans l'enseignement et l'évaluation de la lecture.



Souligne l'importance de fournir au personnel éducatif une formation préalable et de la formation en cours d'emploi comprenant diverses approches méthodologiques et pédagogiques. À cette fin :

- i. La FEO convient que les candidates et les candidats à l'enseignement dans les facultés.



- ii. La FEO convient qu'il faut améliorer le financement et les soutiens afin que le personnel éducatif puisse avoir accès à de l'apprentissage professionnel intégré à l'emploi sur l'enseignement de la lecture.

Convient du besoin urgent d'un financement amélioré du ministère de l'Éducation pour le soutien des élèves ayant une déficience de lecture, comme la dyslexie. L'éducation de l'enfance en difficulté, qui comprend les déficiences de lecture, est terriblement sous-financée et peu soutenue. Il faut particulièrement améliorer le financement et la dotation en personnel pour le dépistage, les interventions adaptées et les mesures d'adaptation.



Convient que les délais d'attente pour l'évaluation des élèves et l'accès à des interventions adaptées sont inacceptables. La Fédération continuera de faire valoir qu'il faut y remédier de toute urgence. Un examen des processus en place et un meilleur financement du Ministère afin de soutenir un système plus adapté sont requis pour combler l'insuffisance actuelle.



Continue de préconiser l'inclusion de la pédagogie sensible et adaptée à la culture (PSAC). Les écoles ont besoin de financement pour accroître l'accès à des livres et à du matériel pédagogiques où les élèves de diverses origines peuvent se reconnaître.

La FEO recommande

1. Que l'on encourage diverses approches pédagogiques ayant fait leurs preuves pour l'enseignement de la lecture et qu'aucune approche ne soit obligatoire.
2. Qu'on évite de faire correspondre trop étroitement quelque approche à l'enseignement de la lecture. Les besoins d'apprentissage de chaque élève sont différents et le personnel enseignant doit utiliser de multiples techniques et stratégies de lecture pour répondre à ces besoins diversifiés.
3. Qu'on accorde une attention particulière à l'importance de l'effectif des classes et du taux d'encadrement. De vraies améliorations de la capacité du système à répondre aux besoins des élèves ayant des déficiences de lecture nécessiteront de l'attention pour soutenir les besoins en services et en personnel.
4. Qu'on prenne soin de ne pas miner les exposés d'orientation et de programme qui ont été négociés dans le cadre de processus de négociation collective prévus par la loi.
5. Qu'on respecte le jugement professionnel du personnel éducatif en s'abstenant d'imposer un programme-cadre révisé sans son apport et de normaliser les évaluations, les outils de dépistage, la collecte de données et la communication du rendement.
6. Que l'on respecte l'importance d'enseigner l'amour de la lecture. Les méthodes « à la dure » qui font ressentir aux élèves qu'elles ou qu'ils sont nuls ou qu'elles ou qu'ils n'atteignent pas le niveau attendu peuvent détruire à jamais l'amour que peuvent avoir les élèves pour la lecture.
7. Que soit reconnu et honoré le rôle important des partenariats et soutiens communautaires dans l'enseignement de la lecture et la culture de l'amour de la lecture pour la vie.
8. Que l'on procède prudemment à la mise en œuvre de tout changement d'envergure apporté aux programmes-cadres, en s'assurant d'accorder l'attention voulue aux processus systémiques, comme l'indique le *Rapport du Vérificateur général sur la réforme du curriculum*.

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est la porte-parole de la profession enseignante en Ontario et de ses 160 000 enseignantes et enseignants. Les membres de la FEO sont des enseignantes et des enseignants à plein temps, à temps partiel et occasionnels qui œuvrent dans toutes les écoles de la province financées par les fonds publics — élémentaires, secondaires, publiques, catholiques et francophones.



otffeo.on.ca



@OTFpresFEO
@otffeo



otffeo



bit.ly/OTFFEOyoutube